



République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20240809-2024\_73-DE  
Reçu le 13/08/2024

**EXTRAIT**  
**DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 9 AOUT 2024**

**Le vendredi 9 août 2024 à 18h30,**

**Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 2 août 2024, par le Maire, sous la présidence de Dominique DALMASSO, adjoint.**

**Etaient présents :** Dominique DALMASSO – Myriam PASTORELLI – Sébastien VASSALLO – Lucie MOULIN - Morgan MILANO — Maryse CASTELLANI – Marguerite CARBONI – Françoise VADA - Patricia ALUNNO – Olivier GIACOMETTI - Julie CLAVAUD

**Pouvoirs :** Marilène DALMASSO à Lucie MOULIN – Caroline FRANCA à Olivier GIACOMETTI – Elise FERRARI à Julie CLAVAUD

**Absents excusés :** Jean-Charles QUERCIA - Cyrille LEJA – Florent Reynaud - Cédric BERGALLO – Jean-Pierre VASSALLO

<b>Membres du conseil municipal</b>			
<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Procurations</b>	<b>Absents</b>
<b>19</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>5</b>

**Mme Myriam PASTORELLI** été désignée secrétaire de séance.

**Délibération n° 2024\_73**

**Objet : 03 – 7.5.5 – REFECTION DU CLOCHER DE LA CHAPELLE DE LA MISERICORDE – SUBVENTION PENITENTS NOIRS ET ROUGES**

M. Milano, adjoint, expose à ses collègues que la confrérie des pénitents noirs et rouges est propriétaire de la chapelle de la Miséricorde, située à Tende, bâtiment classé Monument historique en date du 24 mars 1950, et que cette confrérie a décidé de procéder à la restauration du clocher.

Le montant des travaux s'élèvent à 136 708 € TTC.

Les subventions déjà obtenues par la confrérie sont les suivantes :  
État : 59 464,31€

Conseil Général : 26 780 €

Fondation du Patrimoine: 39.100 €

Toutefois, l'association ne dispose pas de fonds propres suffisants pour couvrir le reste à charge qui s'élève à 11 363,52 €.

La confrérie de pénitents noirs et rouges sollicite donc l'octroi d'une subvention d'équipement de 11 300 €.

*M. Sébastien VASSALLO ne prend pas part au vote.*

***Le Conseil Municipal l'exposé de Monsieur l'adjoint entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité ( M. Sébastien VASSALLO ne prend pas part au vote):***

- Compte tenu de l'intérêt architectural certain de la chapelle de la Miséricorde classée monument historique, il est accordé une subvention d'équipement de 11 300 € à la confrérie de pénitents noirs et rouge.
- Autorise le maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous les actes et documents afférents

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme*

*Le Maire  
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:  
Et de la réception en Préfecture le :